



COÛT DE SCOLARITE 2018 - 2019

Chers parents,

Veillez trouver ci-joint une notice explicative concernant le coût de la scolarité :



- Rétributions scolaires :	204,00 € / an par enfant
- Sorties et spectacles :	17,00 € / an par enfant
- Gestion administrative assurance+ecoledirecte)	9,00 € / an par enfant

Total pour l'année **230,00 € / enfant.**

⚡ A partir du 3^{ème} enfant scolarisé en même temps dans l'école, le montant des rétributions scolaires sera déduit de 50% pour celui-ci (soit une cotisation de 115,00€ pour le 3^{ème} enfant).

Pour mémoire, sachez que les rétributions scolaires servent aux règlements :

- ✓ De l'entretien des bâtiments (peinture, petits travaux, etc...),
- ✓ Du personnel de surveillance, du personnel comptable,
- ✓ Des assurances, du service « ecoledirecte », des fournitures diverses,
- ✓ Des cotisations aux organismes diocésains et départementaux de l'Enseignement Catholique.

Le bureau OGEC



L'**APEL** est une équipe de parents bénévoles qui participent concrètement et activement à la vie et à l'animation de l'école Saint Michel dans plusieurs domaines ; chacun rattaché à une lettre de notre association :

Accueillir les nouveaux parents lors des rentrées scolaires et des portes ouvertes, animer la vie de l'école pour subventionner des projets pédagogiques (sorties scolaires, voyages,...) et du matériel pour le bon fonctionnement de l'équipe éducative.

Partager et organiser des moments de convivialité au travers d'événements annuels tels que le Marché de Noël, la Kermesse...

Ecouter chacun d'entre vous afin que tous nos enfants aillent à l'école de La Remaudière avec le sourire et qu'ils s'épanouissent.

Lier tous les acteurs de l'école (direction, OGEC, enseignants, parents,...) entre eux est également notre rôle pour que l'accompagnement de nos enfants se passe dans de bonnes conditions.

Comme vous l'avez compris, chacun des enfants bénéficie directement des services de l'**APEL**.

Votre adhésion permet de soutenir les actions des parents bénévoles et vous donne accès aux services d'aide à la scolarité et à l'éducation. (Une plate-forme téléphonique nationale, Apel Service ; un site, Apel.fr ; un abonnement au magazine « Famille et éducation »...)

Coût de l'adhésion : **la cotisation familiale (18,75€)*et la cotisation locale (3,25€) soit 22€/an.**

Le bureau APEL

*à verser à l'établissement de l'enfant le plus jeune scolarisé.